

ACTUALITES EN PRODUCTION PORCINE

LA BIOSECURITE : l'alpha et l'oméga

Courtes communications Cas pratiques

AGRO CAMPUS - RENNES
30 novembre et 1 Décembre 2017

TRANSPORT DE PORCS VIVANTS : LA BIOSECURITE EST ESSENTIELLE

Isabelle CORRÉGÉ

IFIP – Institut du porc, Domaine de la Motte au Vicomte, 35651 Le Rheu

INTRODUCTION

Le transport des porcs vivants est un des principaux risques de transmission de maladies entre pays, régions ou élevages. Un nombre très important de camions avec des porcs circulent sur notre territoire. La situation sanitaire à l'égard de la peste porcine africaine (PPA) qui s'étend vers l'ouest de l'Europe et de la diarrhée épidémique porcine (DEP) décrits dans plusieurs pays européens et en France doit inciter les acteurs à renforcer leur vigilance. En France, une partie du territoire et certains élevages sont négatifs SDRP et l'objectif est de maintenir ce statut. Le renforcement des mesures de biosécurité liées aux transports est donc nécessaire pour limiter le risque de propagation de ces maladies.

1. COMBIEN DE CAMIONS DE PORCS CIRCULENT EN FRANCE?

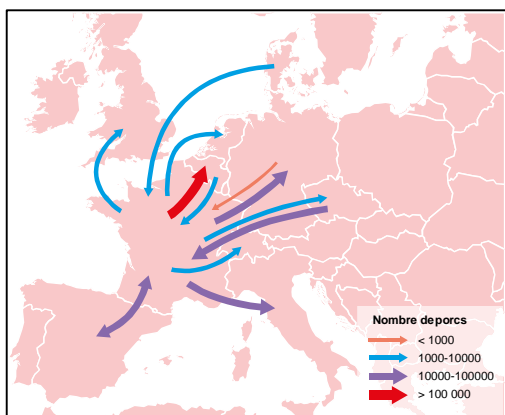


Figure 1 : Mouvements de porcs charcutiers entre la France et l'UE en 2014 (sources : Ifip, Eurostat)

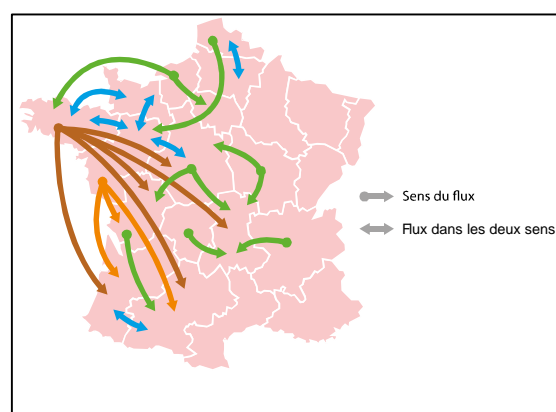


Figure 2 : Flux de plus de 50 000 porcs charcutiers entre régions françaises en 2014 (Sources : Ifip, BDPORC)

En 2014, environ 4 800 camions ont transporté des porcs entre la France et les autres pays de l'UE, principalement des porcs charcutiers et des truies à l'export (Figure 1). A ces 4 800 camions s'ajoutent les flux importants entre d'autres pays de l'UE (des Pays-Bas vers

l'Espagne ; de l'Espagne vers l'Italie) qui transitent via la France pour lesquels nous ne disposons pas de statistiques officielles. Ces transports représentent un risque d'introduction de pathologies non présentes en France comme la PPA, les souches nord-américaines ou d'Europe de l'est de SDRP ou encore la DEP.

Environ 158 000 camions circulent à l'intérieur de l'hexagone (Tableau 1 et Figure 2). 42 000 d'entre eux changent de région. Ces transports représentent un risque de propagation de pathologies présentes en France ou de contamination de régions jusque-là indemnes, par exemple vis-à-vis du SDRP.

Tableau 2 : Flux de porcs vivants en France en 2014 (Sources : Ifip et BDPORC)

Type	Nombre total de camion	Camions avec changement de région
Porcelets vifs	26 000	18%
Reproducteurs	2 900	40%
Charcutiers	126 000	27%
Porcelets	430	42%
Réformes	3 000	36%
Total	158 000 camions	42 000 camions

2. QUELS SONT LES RISQUES LIES AU TRANSPORT D'ANIMAUX?

Même s'il est souvent difficile de prouver l'origine d'une contamination, les exemples de contamination due au transport des animaux sont nombreux. En 1998, la peste porcine classique a été introduite aux Pays-Bas par un camion provenant d'Allemagne et mal désinfecté. Les danois ont montré que neuf nouveaux cas d'*Actinobacillus pleuropneumoniae* sur douze investigués étaient dus à un camion qui était allé le même jour dans un élevage qui s'est par la suite révélé infecté. Les données issues de l'épidémie de DEP aux Etats-Unis et au Canada ont souligné que le transport des animaux vivants est une des principales voies de transmission de la maladie. D'après une étude américaine, 5 % des camions négatifs à l'arrivée à l'abattoir deviennent positifs après le déchargement. De plus, la gestion rigoureuse des transports au Québec, semble avoir permis de limiter de manière efficace la propagation de la DEP. En France, l'Anses, dans la saisine sur le risque d'introduction de la DEP sur notre territoire, attribue aux véhicules de transport un risque de 5 sur une échelle de 0 à 9. Dans le cas de DEP avec une souche virale hypovirulente déclarée en France fin 2014, l'hypothèse de contamination retenue est un camion de transport allemand.

En termes de sécurité des aliments également, de nombreuses études montrent que le transport des animaux est une étape à risque vis-à-vis des salmonelles : durant le transport, le nombre de porcs positifs augmente de même que le nombre de sérotypes différents de salmonelles isolés.

3. COMMENT SE FONT LES CONTAMINATIONS ?

Lors du transport deux types de contamination peuvent avoir lieu (Figure 3). Les porcs présents dans le camion peuvent être contaminés par la présence d'animaux d'autres origines dans le camion, ou par le camion suite à son nettoyage-désinfection insuffisant, via le matériel et le chauffeur lors de défauts d'hygiène. Des aérosols ou projections de matière organique venant de l'extérieur peuvent aussi les contaminer. Un élevage peut également être contaminé par la présence d'un camion aux abords de l'élevage, par le chauffeur et son matériel s'il pénètre à l'intérieur de l'élevage. La contamination peut aussi avoir lieu par le biais des aérosols si des

animaux d'une autre origine sont dans le camion, ou par des projections de matière organique.

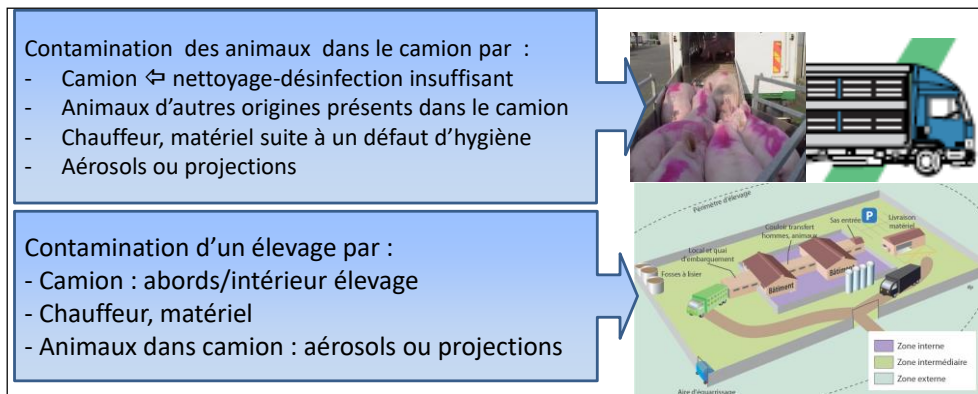


Figure 3 : Modalités de contamination lors du transport d'animaux

4. QUELLES SONT LES MESURES DE BIOSECURITE A METTRE EN ŒUVRE?

Les principaux points sur lesquels il faut être particulièrement rigoureux sur les règles de biosécurité sont listés à la Figure 4. Il est tout d'abord important de tenir compte du statut sanitaire des élevages dans l'organisation des tournées. Pour le chargement et le déchargement des animaux à l'élevage, le circuit du camion doit être «sécurisé», sans croiser ceux des personnes et des animaux. Il doit être correctement indiqué et le quai ne doit pas être à proximité d'une entrée d'air. Le chauffeur ne doit, en aucun cas, pénétrer dans les bâtiments d'élevage. Le quai et le local d'embarquement devraient être nettoyés et désinfectés après chaque départ, alors que différentes enquêtes sur les pratiques de biosécurité ont montré que ce point était peu respecté. La marche en avant des camions à l'abattoir est également nécessaire. Enfin, un nettoyage et une désinfection rigoureux des camions sont indispensables. Cela requiert une aire de lavage adaptée, une bonne qualité de l'eau, le respect des produits et des doses, une durée de lavage suffisante et la mise en place de plans de contrôle de la qualité de ce nettoyage-désinfection.

Deux documents sur les mesures de biosécurité visant à limiter la propagation de la DEP sont disponibles sur le site internet de l'Ifip : Transport d'animaux vivants : mesures de biosécurité destinées à limiter la propagation de la diarrhée épidémique porcine, DEP (http://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/pdf-documentations/dep_transport.pdf); Mesures de biosécurité en élevage destinées à limiter la propagation de la diarrhée épidémique porcine, DEP (http://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/pdf-documentations/dep_biosecurite_.pdf).

5. COMMENT AMELIORER LE NETTOYAGE-DESINFECTION DES CAMIONS?

Une action nationale d'audit des aires de lavage des camions de transport d'animaux vivants a été engagée par l'ANSP (Association Nationale Sanitaire Porcine) et confiée à l'Ifip, avec la participation des organisations professionnelles et/ou sanitaires régionales et l'appui financier de la DRAAF Bretagne et de la région Bretagne. Dans ce cadre, une grille d'audit et un document technique d'accompagnement ont été réalisés, des auditeurs régionaux ont été formés à l'audit et 81 aires de lavage ont été auditées (56 par l'Ifip, 25 par les auditeurs régionaux). La grille d'audit comprend 7 chapitres : le site, l'aire de lavage, les équipements, les produits à disposition, le personnel, le protocole de lavage et les contrôles qualité (Figure 5).

Ces audits permettent de proposer à chaque aire auditée des voies d'améliorations, de recenser les progrès nécessaires au niveau national et également de pouvoir faire des préconisations en termes de conception, d'équipement et de matériel nécessaire pour optimiser le nettoyage-désinfection des camions.



Figure 4 : Etapes du transport et mesures de biosécurité associées (Source : Ifip)

Configuration de l'aire de lavage	Bon	Moyen	A revoir	Remarques
Nature du sol	Goudron/béton	Gravier	Terre	
Etat du sol	Bon	Dégradé	Très dégradé	
Marche en avant camions sur aire lavage	Oui		Non	
Longueur aire lavage	≥ 25 m	20 à 25 m	<20 m	Longueur : 23 m
Largeur de l'aire de lavage disponible par camion	≥6 m ou 1 seule piste	4,5 à 6 m	< 4,5 m	Largeur : 4,3 m par piste
Panneaux de séparation entre les pistes	Présents ou 1 piste		Absent	
Pente aire de lavage	≥ 5%	3 à 4 %	< 3%	% pente : 7%
Evacuation des eaux usées suffisante (pas accumulation eau)?	Oui	Moyenne	Non	
Eclairage nocturne	Présence		Absence	
Départs tuyaux et vannes de commandes bien positionnés (bas de la piste)?	Oui	Moyen	Non	
Mise hors-gel du local technique	Oui		Non	
Possibilité de mise hors-gel des tuyaux	Oui, automatique	Pas automatique	Non	

Figure 5 : Extrait de la grille d'audit des aires de lavage des camions de transport d'animaux vivants (Source Ifip)